

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 novembre 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**18-11-05-4814**      **Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2018 à 19 h 02.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2018;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2018;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 octobre 2018;
  - 4. Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- D) Période d'information du maire;
  - 
  -
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2018;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat à Sécurité Quenneville Inc - Fourniture et installation de caméras de surveillance;
- 20.2** Autorisation – Signature d’un contrat de bail messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation – Demande de contribution - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution – Camp Soleil de Mélissa;
- 30.3** Profil financier utilisé dans le cadre de la demande d’aide financière RÉCIM;
- 30.4** Autorisation – Achat d’une remorque pour le Marché Fermier du Comté de Huntingdon;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Approbation – Adoption du règlement 916-2018 décrétant une dépense de 584 520 \$ et un emprunt de 495 00 \$ pour la vidange des boues municipales;
- 40.2** Approbation – Demande de PIIA (enseignes) et dérogation mineure pour 2<sup>e</sup> enseigne 143, rue Châteauguay;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2018;

## **60. –VARIA**

- 60.1** Demande au ministère des Transports – Panneau de signalisation pour traverse piétonnière rue F.-Cley;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

---

**Adoption de l’ordre du jour**

18-11-05-4815

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 novembre 2018 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2018**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2018.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2018**

#### **Comptes à payer – Octobre 2018**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière Investissement au 31 octobre 2018**

#### **Dépenses d'investissement – Octobre 2018**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'octobre 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

## **Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil André Brunette, Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux, déposent devant celui-ci leur déclaration mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires.

## **Période d'information du maire**

- La Ville a reçu une lettre de remerciement de l'École secondaire Arthur-Pigeon pour la construction d'un trottoir à l'école par la municipalité.
- La Légion royale canadienne de Huntingdon organise un souper pour le Jour du Souvenir, ce samedi 10 novembre 2018. Des billets sont en vente au coût de 20\$.

Le dimanche 11 novembre, une messe sera célébrée à l'École Héritage suivi du dépôt des couronnes au parc Prince Arthur.

La Légion royale canadienne a demandé que le 11 novembre, toutes les paroisses du Canada sonnent les cloches de leur église pour un nombre de 100 coups afin de marquer le 100<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

- Le 22 octobre dernier, M. Brunette a siégé à la Commission permanente sur le développement social de la Fédération québécoise des municipalités, les institutions et la démocratie. Les membres de la commission ont discuté du rôle des élus, de la Loi sur le traitement des élus, du pacte fiscal et divers autres sujets.
- En octobre dernier, la nouvelle députée de la circonscription d'Huntingdon, madame Claire Isabelle a rencontré certains membres du conseil. Divers sujets furent discutés, tels que la vidange des boues de nos bassins, les subventions relatives au pavage des rues et des futures retombées économiques pour la région en rapport à l'implantation d'une nouvelle usine à Huntingdon. Il a été discuté le fait que la Ville ne reçoit aucune aide financière du gouvernement pour le travail, les coûts et les incitatifs que la Ville doit fournir alors que près de 300 emplois seront créés.
- La SCABRIC nous a fait parvenir une lettre de remerciements pour la subvention accordée par la Ville.
- La municipalité d'Ormstown a transmis une lettre de félicitations pour notre projet d'usine de cannabis médical.

## **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument ainsi :*

Mme Cristina Corno : Elle demande ce que la Ville compte faire pour régler les nuisances relatives au bruit que font les ventilateurs sur le toit de l'immeuble industriel du 4, rue Lorne.

Le maire fournit les explications en rapport aux normes relatives aux bruits et mentionne que la compagnie a reçu un avis de la municipalité afin d'atténuer les inconvénients causés par les ventilateurs sur le toit.

Mme Jocelyne Léger : Elle demande ce que la Ville compte faire pour régler les nuisances relatives au bruit que font les ventilateurs sur le toit de l'immeuble industriel du 4, rue Lorne.

Le maire répète les explications déjà fournies.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**18-11-05-4816**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 4 octobre 2018**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 4 octobre 2018 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**18-11-05-4817**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 4 octobre 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 25 octobre 2018**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 25 octobre 2018 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**18-11-05-4818**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 25 octobre 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Octroi de contrat à Sécurité Quenneville inc - Fourniture et installation de caméras de surveillance**

**Considérant que** la Ville veut se doter d'un système de caméras de surveillance pour protéger les biens de la ville contre le vandalisme ainsi que la sécurité des citoyens dans le Parc Prince-Arthur;

**Considérant** les investissements réalisés dans le Parc Prince-Arthur ainsi que le coût d'achat des équipements de jeux d'eau devant être installés en 2019;

**Considérant** la soumission présentée par Sécurité Quenneville en date du 28 octobre 2018, au montant de 7 622,20 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement à distance et de trois (3) caméras de surveillance.

**18-11-05-4819**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise à Sécurité Quenneville inc le contrat pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement à distance et de trois (3) caméras de surveillance pour un montant de 7 622,20 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 8 002.36 \$ soit financée à même le surplus accumulé.

Adopté

### **Bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne**

**Considérant que** messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin désirent louer un espace d'une superficie approximative de 2 545 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 4 rue Lorne, Huntingdon;

**Considérant qu'**il s'agit d'une location d'une durée fixe de 3 mois;

**18-11-05-4820**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Demande de contribution - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent**

**Considérant que** le Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent demande à la Ville une contribution financière pour les aider à organiser une fête de Noël pour environ 100 enfants;

**18-11-05-4821**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 150 \$ au Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent.

Adopté

#### **Demande de contribution – Camp Soleil de Mélissa**

**Considérant que** le Camp Soleil de Mélissa est un organisme à but non lucratif qui offre des activités aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique;

**Considérant que** l'organisme demande une contribution financière pour continuer d'offrir ses services permettant ainsi d'offrir un répit aux familles de personnes handicapées ;

**18-11-05-4822**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 150 \$ au Camp Soleil de Mélissa.

Adopté

#### **Profil financier utilisé dans le cadre de la demande d'aide financière RÉCIM**

**Considérant que** les profils financiers sont préparés chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour chacune des municipalités du Québec;

**Considérant que** les profils financiers des municipalités présentent différentes données financières et fiscales ainsi que des ratios calculés à partir de ces données;

**Considérant que** dans le cadre du programme d'aide financière RÉCIM en rapport à la subvention pour la construction d'un nouveau garage municipal, l'indice «*charges nettes par 100\$ de RFU*» permet d'identifier les municipalités les moins en mesure d'assumer les frais financiers de leur projet et permet d'établir le taux de l'aide financière;

**Considérant que** l'indice «*charges nettes par 100\$ de RFU*» calculé selon les données financières de la municipalité pour l'année 2016 permet à la Ville de Huntingdon de bénéficier d'une aide établie sur la base d'un taux de 70 %;

**Considérant que** le 25 octobre dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vient de publier sur son site Web l'édition 2018 du profil financier des municipalités locales relatives aux données de l'exercice financier 2017;

**Considérant que** les données financières de la municipalité pour l'exercice financier 2017 ne sont pas disponibles à ce jour, mais que les états financiers établis indiquent que l'indice «*charges nettes par 100\$ de RFU*» pour l'année 2017 sera similaire à celui de 2016.

**18-11-05-4823**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** l'indice «*charges nettes par 100\$ de RFU*» utilisé pour établir le taux d'aide financière au moment de la recommandation soit celui calculé avec les données 2016 et que celui qui sera utilisé lors de la vérification finale soit celui qui sera calculé avec les données 2017. Il est convenu que le taux d'aide financière final pourrait être modifié en fonction de cet indice 2017.

Adopté

**Achat d'une remorque pour le Marché Fermier du Comté de Huntingdon**

**Considérant que** le Marché Fermier est un organisme à but non lucratif géré par des producteurs et des membres de la communauté qui constitue un lieu unique d'échanges entre producteurs et citoyens du Haut-Saint-Laurent, centré sur l'accès aux produits frais et locaux;

**Considérant que** l'organisme utilise, actuellement, une partie d'un local industriel situé au 72, rue Dalhousie dont la Ville de Huntingdon subventionne le coût du loyer;

**Considérant que** le Marché Fermier désire acquérir une remorque afin de faciliter l'entreposage et le transport de leurs équipements.

**18-11-05-4824**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 3 500 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon pour le



financement de l'achat d'une remorque usagée de marque PACE modèle CS816 année 2009 (2 800 lbs).

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

##### **Adoption du Règlement 916-2018 décrétant une dépense de 584 520 \$ et un emprunt de 495 000 \$ pour la vidange des boues municipales**

**Considérant que** le conseiller Maurice Brossoit a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance extraordinaire du 25 octobre 2018;

**Considérant que** l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes stipule qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque celui-ci a pour objet la réalisation de certains types de travaux dont ceux relatifs au traitement des eaux usées ou qui sont nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement telle que les obligations stipulées à l'article 12 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ c Q-2 r3;

**Considérant que** le remboursement de l'emprunt et les dépenses d'intérêts sont entièrement supportés par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

**18-11-05-4825**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le Règlement 916-2018 décrétant une dépense de 584 520 \$ et un emprunt de 495 000 \$ pour la vidange des boues municipales.

Adopté

##### **Demande de PIIA et de dérogation mineure – Enseignes 143, rue Châteauguay**

**Considérant qu'**une demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne au 143, rue Châteauguay, lot 3 230 277, a été soumise pour étude;

**Considérant que** la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 637-2001;

**Considérant que** lors de la séance tenue le 22 octobre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, par sa résolution no 18-09-10-03, l'acceptation de

l'installation de 2 enseignes dont l'une en façade et l'autre sur le côté ouest de l'immeuble du 143, rue Châteauguay;

**Considérant que** les enseignes seront faites en aluminium avec de mêmes dimensions de 0.6096 m x 4.4384 m (2 pi x 8 pi) installées au mur à une hauteur de 2.74 m (9 pi), conformément au règlement 512 Tableau 18.1 – Normes relatives aux enseignes;

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Stephen Hayes au service de l'urbanisme dans le cadre d'une demande de permis d'affichage d'une 2<sup>e</sup> enseigne apposée au mur latéral du bâtiment;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

18-11-05-4826

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil autorise l'installation des enseignes sur l'immeuble du 143, rue Châteauguay ;

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure suivante :

**SITE :** 143, Rue Châteauguay

**LOTS :** 3 230 277

**CLASSE D'USAGE :** Habitation mixte (h<sub>6</sub>)

Ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'affichage d'une deuxième enseigne apposée au mur latéral de la bâtisse du 143, rue Châteauguay sur le lot 3 230 277, nonobstant que le règlement de zonage numéro 512 stipule qu'une seule enseigne est permise pour un bâtiment n'occupant pas un emplacement d'angle ou transversal.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2018**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

18-11-05-4827

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil nomme Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période de novembre et décembre 2018.

Adopté

## 60. VARIA

### **Demande au ministère des Transports – Panneau de signalisation pour traverse piétonnière rue F.-Cleyn**

**Considérant qu'**une traverse piétonnière est aménagée dans la zone scolaire de l'école Notre-Dame à l'intersection des rues F.-Cleyn et Wellington;

**Considérant qu'**il y a lieu d'installer un panneau de signalisation indiquant la présence de la traverse piétonnière;

18-11-05-4828

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal demande au ministère des Transports que soit installé des panneaux signalant une traverse piétonnière dans la zone scolaire au coin des rues F.-Cleyn et Wellington.

Adopté

## 70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

**M. Denis St-Cyr :** L'Office municipal d'habitation a fait une demande à la SHQ afin d'obtenir une copie de l'entente signée en 1978 pour l'OMH de Huntingdon.

**Mme Andrea Geary :** Elle rappelle qu'il y a exactement un an ce 5 novembre que les membres du conseil furent élus par les citoyens.

**M. Dominic Tremblay :** Il y aura prochainement une rencontre des membres de la Corporation de développement économique de la Ville.

Il termine sa première année à titre de conseiller municipal. Il mentionne qu'il y est très intéressant de travailler avec le personnel de l'administration de la Ville.

**M. Florent Ricard :** Le Grand Marché de Noël du Marché Fermier aura lieu le 2 décembre 2018 au Centre récréatif d'Ormstown. Le marché d'hiver se tiendra en février à Saint-Chrysostome et suivra celui d'Huntingdon et d'Howick.

**M. Maurice Brossoit :** Les Habitations des Tisserandes ont fait parvenir une lettre à la députée Claire Isabelle pour une demande d'aide financière pour le financement du salaire d'une intervenante. L'entente avec la Ville se terminera en octobre 2019, et le Conseil d'administration tente de trouver une subvention pour remplacer la contribution annuelle de 25 000 \$ fournie par la municipalité.

En tant que membre de la Légion royale canadienne, il a déposé une couronne de fleurs lors des cérémonies du Jour du Souvenir.

**M. Rémi Robidoux :** La rencontre des membres du comité de l'aréna a été annulée.

Il s'interroge à savoir s'il serait préférable de privilégier la rénovation de l'aréna ou la construction d'un nouveau bâtiment. Les coûts estimés pour le nouveau système de réfrigération sont très élevés et l'idée d'investir des sommes importantes dans une bâtisse qui nécessite autant de réparations n'est peut-être pas la meilleure option. Il est d'avis que le conseil d'administration devrait évaluer les deux options et voir s'il y a des aides financières de disponibles.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**18-11-05-4829**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 38.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière